

## L'INSPECTION DES MAÎTRES DU PREMIER DEGRÉ

L'inspection est un acte d'évaluation et de conseil. Elle s'appuie sur :

- une observation,
- des documents,
- un entretien.

Elle ne porte pas seulement sur les séances observées, mais s'efforce de prendre en compte l'ensemble de l'activité de la classe, dans le cadre de la polyvalence du maître. Elle porte également sur l'insertion du projet de la classe dans un cycle d'apprentissage et dans l'école (projet de cycle, d'école).

### 1 - L'OBSERVATION

Ce n'est pas le maître qui est observé, mais les apprentissages et les compétences qu'il permet de mettre en place auprès des élèves. On s'attachera notamment aux points suivants :

- Les objectifs d'apprentissage des séquences référés aux programmes pour l'École Primaire et au socle commun de compétences et de connaissances.
- Les programmations, progressions, répartitions.
- La part de l'activité des élèves, la distribution de la parole dans la classe.
- Les traces de leurs activités (cahiers, affichages).
- Les références et les aides dont ils disposent dans leur travail, ce qui est mis en place pour tenir compte des différences entre les élèves.
- L'adéquation de l'organisation pédagogique (travail avec toute la classe, en groupe, individuel ; la part de l'écrit et de l'oral) avec l'objectif poursuivi.
- La gestion du temps.
- Les évaluations et ce qu'il en est fait.
- L'aide au travail personnel de l'élève et la suppression effective des devoirs écrits (en élémentaire).

### 2 - LES DOCUMENTS

*Documents réglementaires*

- Registre d'appel.
- Emploi du temps.
- Cahier journal ou cahier de bord.
- Livret scolaire ou de l'élève.
- Répartition des âges.
- Programmations ou répartitions.
- Projets d'école, de cycle, de classe.

*Autres documents*

- Fiches de préparation, documentation.
- Documents d'évaluation.
- Objectifs poursuivis pour les élèves ayant prolongé la durée de leur cycle, trace des concertations avec les maîtres spécialisés qui prennent en charge des élèves de la classe, projet pédagogique personnalisé, programme personnalisé de réussite éducative...
- Cahiers des élèves et traces écrites en général.
- Affichages (qui peuvent être le résultat d'un travail ou des références pour les élèves).
- Relevés de conclusions des conseils des maîtres, de cycle.
- Cahier des conseils de classe (éducation civique)

### 3 - L'ENTRETIEN

Il permet :

- de situer les séances observées dans leur ensemble,
- de faire l'analyse de ces séances,
- de rechercher des solutions ou des améliorations (conseils), en s'appuyant toujours ce qui est déjà obtenu et réussi,
- de répondre à des interrogations : mise en place des programmes 2007, socle commun, élèves en difficulté, élèves en situation de handicap...
- d'avoir un temps d'échange privilégié : formation, souhaits, projet de carrière...